SAGE de l'Yerres

Commission Locale de l'Eau

Réunion du Bureau élargi

9 septembre 2022

Ordre du jour

- **Points d'information :**
  - Retour sur les derniers avis rendus ;
  - Renouvellement de la CLE 2022 ;
  - Bilan d'activité 2021.
- **Retour sur les premiers ateliers de rédaction de juin 2022**
- **Proposition pour la seconde session d'ateliers prévue en octobre 2022**

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
30 Mai 2022	DAE – Contournement de Guignes	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques de la CLE (apport de compléments concernant les dispositifs anti-pollution et renforcement des paramètres de suivi).
8 Juin 2022	SCoT Métropole du Grand Paris	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des éléments évoqués dans l'avis.
10 Juin 2022	PC 077 114 21 00019 - Reprise et fin travaux de l'opération les jardins de Candice à Chevry-Cossigny	**Deuxième avis transmis sur ce projet. Avis défavorable,** demande de révision des mesures prévues concernant la gestion des eaux pluviales (la solution proposée présente une sous-estimation des surfaces imperméables à réguler et ne permettra pas de respecter le débit de fuite limité à 1 l/s/ha).
4 Juillet 2022	PC 077 336 22 00005 - Création de 4 maisons individuelles accolées au Lieu-dit "Les Trois Maisons" Neufmoutiers-en-brie	**Deuxième avis transmis sur ce projet** (car plans du permis de construire quelque peu modifiés). **Avis toujours favorable.**
19 juillet 2022	PC 077 180 22 00004 – Construction d'un bâtiment de bureaux et d'entrepôt à Férolles-Attilly	Bâtiment principal déjà construit. **Avis réservé.** Demande de complément concernant la gestion des eaux pluviales.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
19 juillet 2022	PC 77350 22 00017 - Démolition de deux maisons individuelles et construction de 48 logements collectifs à Ozoir-la-Ferrière	**Avis réservé.** Demande de complément concernant la gestion des eaux pluviales.
20 juillet 2022	PC 077 493 22 0004 - Construction d'un bâtiment SNCF à Verneuil l'étang	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant la gestion des eaux pluviales.
1er août 2022	PC 77249 22 00003 - Construction d'une extension d'une maison existante et transformation du garage en pièce de vie à Lésigny	**Avis favorable sous réserve** de réguler ou d'infiltrer les eaux pluviales.
2 août 2022	CU 77350 22 00214 - Division de parcelles cadastrales en vu de futurs aménagements à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable**. Absence d'enjeu en matière de protection de la ressource en eau.
2 août 2022	PC 077 350 22 00019 - Construction d'une maison individuelle à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant la gestion des eaux pluviales, le risque inondation. La compatibilité du projet avec le PLU est à vérifier.
3 août 2022	PC 077 350 22 00020 - Construction d'une maison individuelle à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable**. Recommandions sur les zones humides et le risque inondation.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
3 août 2022	PC 077 350 22 00015 – Construction d'une maison individuelle à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant la gestion des eaux pluviales et le risque inondation. La compatibilité du projet avec le PLU est à vérifier.
8 août 2022	PC 077 114 22 00005 - Construction d'une extension d'un entrepôt existant à Chevry-Cossigny	2ème avis sur ce projet (premier avis réservé, avec demandes de compléments concernant les zones humides). **Avis favorable**, avec préconisations sur le risque inondation.
9 août 2022	PC 077 350 22 00025 - Construction d'une maison individuelle à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant la gestion des eaux pluviales et le risque inondation. La compatibilité du projet avec le PLU est à vérifier.
9 août 2022	PC 077 350 22 00023 – Construction d'une maison individuelle à Ozoir-la-Ferrière	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant la gestion des eaux pluviales et le risque inondation. La compatibilité du projet avec le PLU est à vérifier.
10 août 2022	PC 077 114 21 00019 - Reprise et fin travaux de l'opération les jardins de Candice à Chevry-Cossigny	**Troisième avis transmis sur ce projet. Avis favorable**, au vu de la nouvelle proposition de dispositif de gestion des eaux pluviales.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
11 août 2022	DLE Autorisation temporaire – Construction d'un ensemble immobilier à Villeneuve Saint Georges	**Avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques émises concernant le suivi des dispositifs de pompage, des dispositifs de gestion des eaux pluviales et des dispositifs pour éviter toute pollution en milieu naturel. La compatibilité du projet avec le PPRI de la Seine est à vérifier.
11 août 2022	**Pré-avis** concernant la Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny	**Avis réservé.** Demande de compléments sur plusieurs éléments : prise en compte du changement climatique, des zones humides, du lit majeur des cours d'eau, des zones d'expansion des crues, des zones de vulnérabilité intrinsèque forte à très forte de la nappe de Champigny, les mesures de suivi, etc. **La CLE souhaite que le dossier soit plus ambitieux concernant les mesures de protection de l'environnement.**
5 septembre 2022	CU n°77470 22 C0099 – Création d'un lot a bâtir à Tournan-en-Brie	**Avis favorable.** Absence d'enjeu en matière de protection de la ressource en eau.
5 septembre 2022	PC n°077 470 22 P0009 - Construction de deux bâtiments de 60 logements à Tournan-en-Brie	**Avis favorable avec des réserves** concernant la continuité SRCE et la gestion des eaux pluviales.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
7 septembre 2022	PC n°77 350 22 00026 - Extension d'un entrepôt en bordure du rû de la Ménagerie à Ozoir-la-Ferrière	**Avis défavorable**, car projet présentant un impact sur des zones humides potentielles supérieur à 1 000 m2. Demande de réalisation d'un inventaire zone humide sur la parcelle et d'intégration d'une notice de gestion des eaux pluviales dans le dossier. Demande de compléments concernant les mesures prévues concernant le risque inondation et le risque pollution des eaux.
7 septembre 2022	PC n°077 114 22 00008 – Extension du gymnase Albert Dauvergne à Chevry-Cossigny	**Avis réservé pour les eaux pluviales.** Demande d''apport de compléments concernant la gestion des eaux pluviales et demande de prise en compte de l'aléa inondation.
Septembre 2022	DLE Déclaration - Construction de logements situés avenue Jean Jaurès / rue Suzanne sur la commune de Crosne	**favorable avec réserves.** Demande de vérifier la compatibilité du projet avec le PPRI et d'apporter des compléments sur le risque inondation, le suivi des nappes, les incidences du pompage en phase travaux, la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques (SRCE).

Retour sur les derniers avis rendus

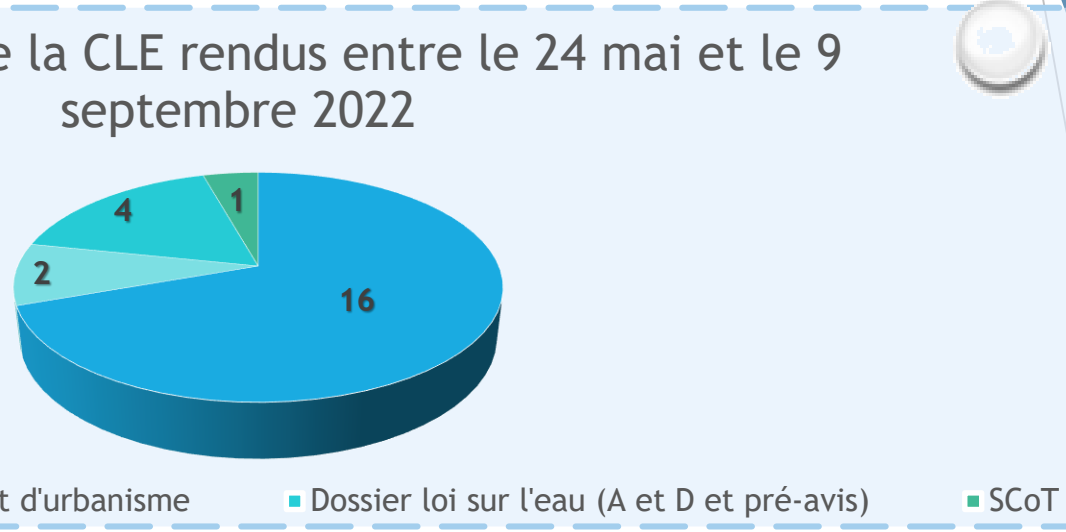

Autres sollicitations

Porter à Connaissance :

- ÉLABORATION DU PLU DE SAINT-HILLIERS (1ER JUIN 2022) ;
- ÉLABORATION DU PLUIH DE LA CC BASSÉE-MONTOIS (5 JUILLET 2022) ;
- RÉVISION DU PLU DU BANNOST VILLEGAGNON (12 JUILLET 2022) ;

Note d'enjeux :

- ÉLABORATION DU PLUI DE L'EPT 11 "GRAND PARIS SUD EST AVENIR » (29 JUIN 2022) ;

Commentaires :

- COMMENTAIRES ÉMIS SUR LE PORTER-À-CONNAISSANCE SUR AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DU SITE DE LA GRANGE LE ROY À GRISY-SUISNES (21 JUIN 2022).

Retour sur les derniers avis rendus

DLE Autorisation temporaire, Construction d'un ensemble immobilier à Villeneuve Saint Georges

Contexte

- Projet de construction d'un ensemble immobilier comprenant 4 bâtiments de type R+4+A avec deux niveaux de sous-sol commun et débordant, au 1-3 avenue de Melun et au 2-4 chemin des pêcheurs à Villeneuve Saint-Georges.
- Le dossier porte en particulier sur la demande d'autorisation pour la réalisation d'un pompage temporaire de la nappe contenue dans la formation géologique des Alluvions de la Seine pendant les périodes humides de l'année pour garantir l'absence d'eau en sous-sol en phase de terrassement.
- Projet concerné, au titre de l'Autorisation, par les rubriques 1.2.2.0 (prélèvements) et 2.2.3.0 (rejets) de la nomenclature IOTA.

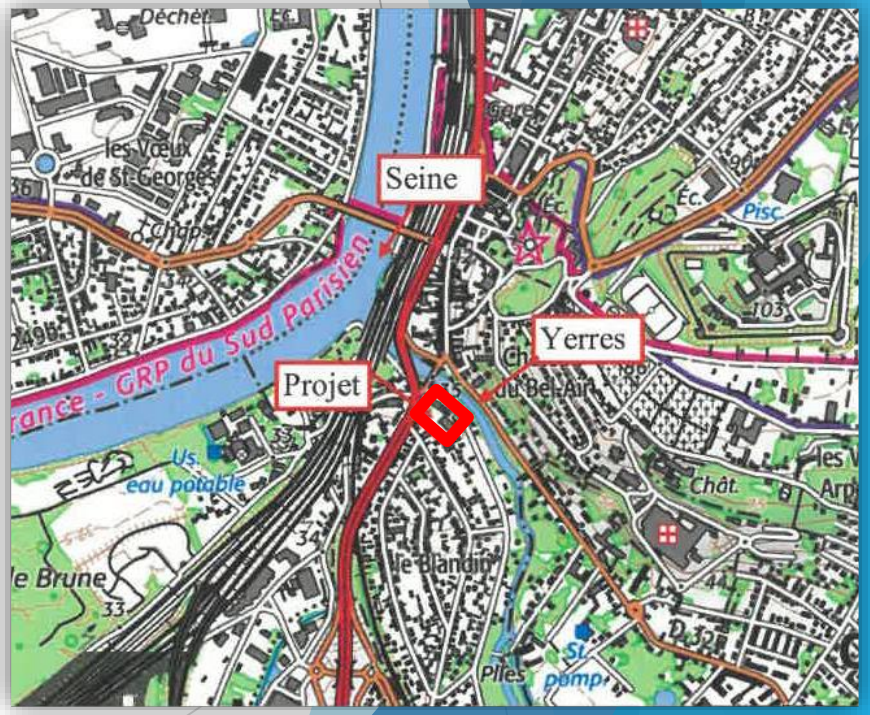

Retour sur les derniers avis rendus

DLE Autorisation temporaire, Construction d'un ensemble immobilier à Villeneuve Saint Georges

Enjeux du SAGE

- **Zones humides :** Parcelles en classe B sur la cartographie des enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEAT, mais ensemble des parcelles du projet déjà imperméabilisées.
  → Projet conforme à l'article 1 du règlement du SAGE.

- **Préservation du lit majeur des cours d'eau :** projet situé dans les lits majeurs de la Seine et de l'Yerres, mais ensemble des parcelles du projet déjà imperméabilisées.
  → Projet conforme à l'article 5 du règlement du SAGE.

- **Gestion des eaux pluviales :** Dispositifs prévus pour la gestion des eaux pluviales parking et logements prévoient un débit de fuite <1l/s/ha pour une pluie décennale.
  → Projet compatible avec la préconisation 3.2.2 du PAGD

Retour sur les derniers avis rendus

DLE Autorisation temporaire, Construction d'un ensemble immobilier à Villeneuve Saint Georges

Autres enjeux

- **Pollution des sols et qualité des eaux de nappe :**
  - La CLE demande à avoir la garantie que les analyses des eaux souterraines permettent de s'assurer que les concentrations des composants chimiques sont en dessous des seuils réglementaires autorisés, et de prévoir des mesures en cas de dépassement de seuil.
  - Le 2ème sous-sol sera en grande partie dans la nappe. L'ensemble des sous-sols en zone de marnage de la nappe doit être cuvelé.
- **Risque inondation :**
  - Vérifier la compatibilité du projet avec le PPRI de la Seine.
  - Parking extérieur inondable pour les crues moyennes
- **Gestion des eaux pluviales :** Vérifier la compatibilité du projet avec le règlement des eaux pluviales du SyAGE.
- **SRCE :** Prendre en compte la carte des zones potentielles de restauration de la continuité écologique.
- **Incidences du pompage en phase travaux :** Ne pas rejeter les eaux d'exhaure directement dans l'Yerres
- **Mesures ERC-S** : Garantir la mise en place de dispositifs de suivi (risque pollution)

Retour sur les derniers avis rendus

Pré-avis concernant la Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny 2023-2038

Contexte

- Pré-avis de la CLE sur le dossier d'autorisation environnementale relatif à la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe aquifère de Champigny (trois départements sont concernés : la Seine-et-Marne, Le Val de Marne et l'Essonne). Projet porté par la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France.

- La demande d'AUP ne présente pas de non-conformité avec le règlement du SAGE de l'Yerres…

- … En revanche, les futurs prélèvements autorisés par la mise en place de l'AUP sont susceptibles, compte tenu des étiages plus forts que provoque l'évolution climatique, d'avoir un impact sur les zones humides, le lit majeur des cours d'eau, les zones naturelles d'expansion des crues, et plus généralement la recharge de l'aquifère.

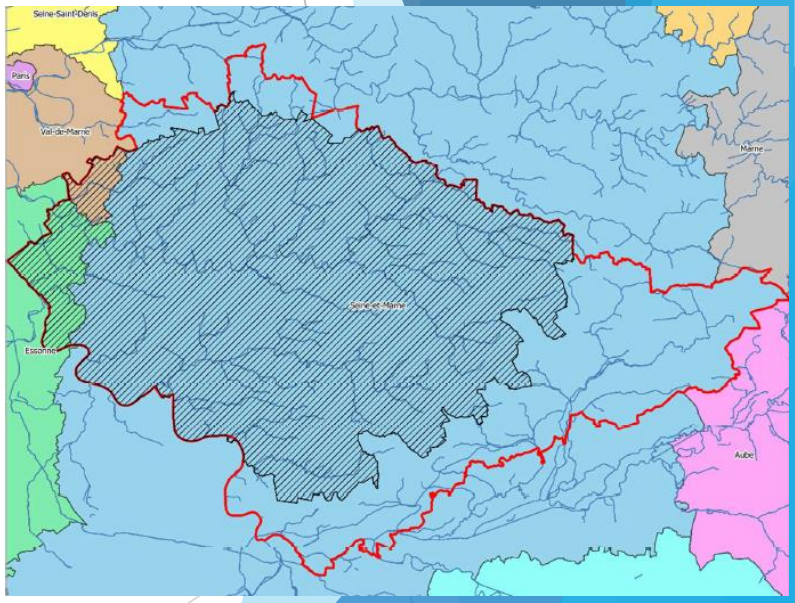

Retour sur les derniers avis rendus

Pré-avis concernant la Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny 2023-2038

Premières préconisations en attente de l'avis définitif

- Ne pas autoriser les prélèvements en zones humides avérées ou potentielles (sauf diagnostic permettant de justifier que le secteur n'est pas humide) et sur le lit majeur des cours d'eau.
- Intégrer les scénarios climatiques et hydrogéologiques dans les tendances dans le niveau de prélèvement fixé pour les prochaines années.
- Interdire les nouveaux forages dans les zones de vulnérabilité intrinsèque forte à très forte de la nappe de Champigny.
- Mettre en place des mesures incitatives pour faire évoluer les cultures. (ex : attribution de volumes pour les campagnes annuelles, mise en place de règles prenant en compte le niveau de nappe de l'année n pour attribuer les volumes de l'année n+1).
- Prévoir des dispositions en période de sécheresse sur les secteurs de la nappe situés dans le Val de Marne et en Essonne (et pas uniquement la Seine-et-Marne).
- Prévoir des dispositions concernant le suivi de la qualité de l'eau et du niveau de la nappe.
- Demander la mise en place d'un programme de suivi régulier des ouvrages de prélèvement (suivi de la qualité de l'eau et dispositifs anti-pollution) pour tous les futurs projets d'irrigation.

Renouvellement de la CLE 2022

Fin du mandat des membres actuels : **25 novembre 2022**, soit 6 ans après la signature du dernier arrêté préfectoral portant sur le renouvellement de la composition de la CLE.

→ Nécessité de renouveler la composition de la CLE d'ici la fin de l'année 2022.

Pour toute demande d'information concernant le renouvellement de la CLE :

Mme Héloïse RAMBAUD (Animatrice du SAGE de l'Yerres)
Adresse postale : 17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON
Adresse mail : h.rambaud@syage.org / cle.yerres@syage.org
Téléphone : 01.69.83.72.92 / 06.70.56.66.58

Bilan d'activité 2021

Conformément à l'article 3 du règlement de fonctionnement de la CLE de l'Yerres, l'animateur doit « proposer une rédaction à la CLE du bilan annuel des activités de la CLE »

→ Document finalisé, il sera prochainement transmis aux membres de la CLE.

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 1 – Les temps forts de 2021:

- Commissions thématiques sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 au premier semestre 2021 ;
- Validation de la note « Vision Yerres 2054 » par la CLE en juillet 2021;
- Concertation préalable du public sur la révision du SAGE de l'Yerres du 22 septembre au 25 novembre 2021 ;

Autres faits marquants :

- Le passage du SyAGE en SyAGE EPAGE de l'Yerres le 28 avril 2021 ;
- La signature du Contrat de territoire « Eau et Climat – Trame verte et bleue » du bassin versant de l'Yerres 2021-2025 par l'ensemble des financeurs et partenaires en décembre 2021.

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 2 – Le SAGE de l'Yerres

- Un SAGE en quelques mots ;
- L'historique du SAGE de l'Yerres ;
- L'organisation du SAGE de l'Yerres ;
- La révision du SAGE de l'Yerres ;

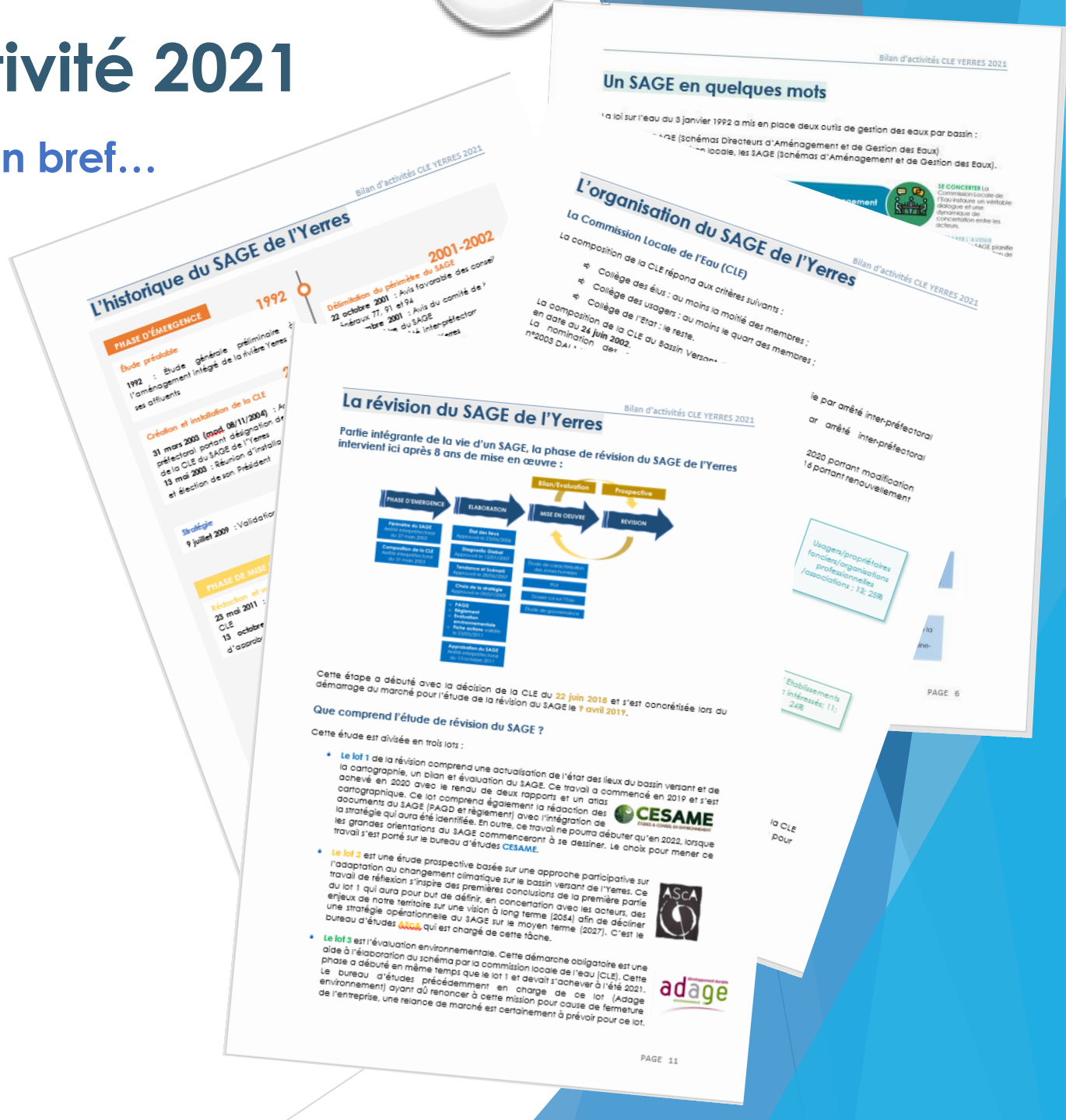

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 3 – Les activités de la cellule d'animation :

- Les missions de la mise en œuvre du SAGE ;
- **La révision du SAGE ;**
- Activités récurrentes : les avis ;
- Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres ;

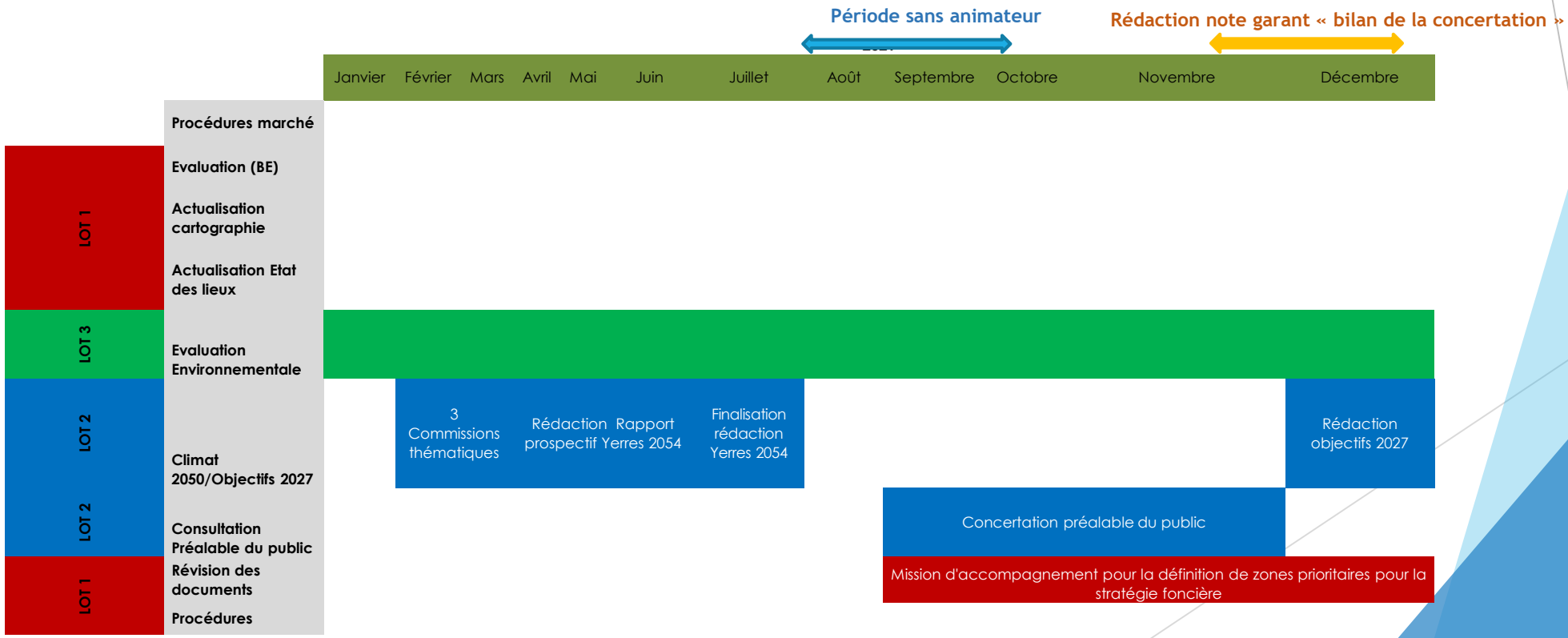

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 3 – Les activités de la cellule d'animation :

- Les missions de la mise en œuvre du SAGE ;
- La révision du SAGE ;
- **Activités récurrentes : les avis ;**
- Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres ;

Avis sur les documents d'urbanisme et de planification :

TYPES DE DOCUMENT	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	DATE DE L'AVIS
PLU	LA CROIX EN BRIE	AVRIL
SCOT	METROPOLE GRAND PARIS	JUIN
PLU	VANVILLE	JUILLET
SDAGE	PROJET DE SDAGE SEINE-NORMANDIE 2022-2027	JUILLET
PLU	CHAUMES EN BRIE	SEPTEMBRE
PLU	YERRES	SEPTEMBRE
PLU	CHAMPEAUX	OCTOBRE
PLU	VILLESCRENES	OCTOBRE
SCOT (RÉVISION DOCUMENT VERSION JUIN 2021	METROPOLE GRAND PARIS	OCTOBRE

Autres sollicitations :

- PROJET DE DAE (DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE) ZAC DES SOURCES DE L'YERRES SUR LA COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE – AVIS RENDU EN DECEMBRE (AVIS INFORMEL)

Avis sur les projets d'aménagements :

TYPES DE DOSSIER	PROJET	DATE DE L'AVIS	COMMUNE
PC	PC 077 114 19 00004, PROJET D'EXTENSION DU GYMNASE ALBERT DAUVERGE	JANVIER	CHEVRY-COSSIGNY
DLE-D	DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE (CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS NON SOUMIS À PERMIS COMPRENANT OU NON DES DÉMOLITION) - TRAVAUX DE SUR LA COMMUNE DE FEROLLES-ATILLY	MARS	FEROLLES-ATILLY
DLE-A	DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION DES DISPOSITIFS DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES DU VAL D'EUROPE BASSIN VERSANT DU RU DE LA FOLIE	SEPTEMBRE	VAL D'EUROPE
DLE-A	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SUR L'EXTENSION DU PROJET DE PARC D'ACTIVITÉ « HAUT DES PRÉS »	SEPTEMBRE	BRIE-COMTE-ROBERT
PC	PC 077 336 21 00017, PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À USAGE D'HABITATION	OCTOBRE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
PC	PC 077 336 21 00019, PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À USAGE D'HABITATION	OCTOBRE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
PC	PC 077 336 21 00020, PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À USAGE D'HABITATION	OCTOBRE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
CU	CU OPÉRATIONNEL 077 336 21 00007, PROJET DE CRÉATION DE TROIS MAISONS INDIVIDUELLES À USAGE D'HABITATION	OCTOBRE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
PC	PC 077 122 21 00052, PROJET DE CRÉATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 3 HABITATIONS	DECEMBRE	COMBS-LA-VILLE

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 4 – Les activités de la CLE

- Les dates clés de 2021 ;

- **Les réunions ;**
  - → 2 réunion de la CLE (10 mars et 7 juillet) ;
  - → 2 bureau de la CLE (9 juin et 6 septembre) ;

- Activités récurrentes : les avis

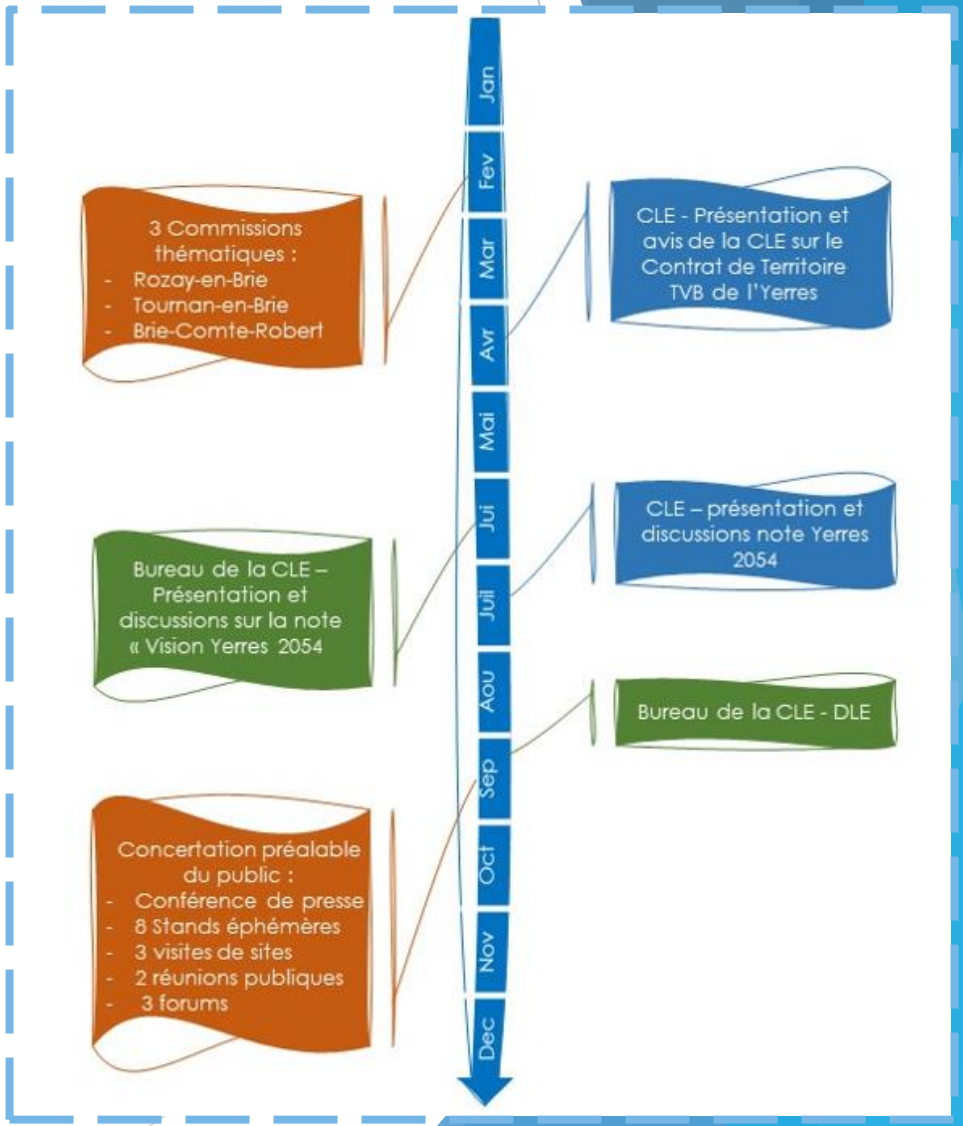

Bilan d'activité 2021

Le bilan en bref…

Partie 5 – Le SAGE en action

- Point sur la révision du SAGE en 2021

Partie 6 –Les perspectives du SAGE en 2021

- **Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées**
- Les grandes lignes pour 2022
- La feuille de route prévisionnelle pour 2022

« **Le taux de réalisation n'atteint pas le prévisionnel**. Le temps de réalisation sur certaines activités, notamment le suivi des missions des trois lots de la révision du SAGE ainsi que l'organisation de la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres est largement supérieur à ce qui avait été prévu. Au contraire, le taux de sollicitation sur les dossiers règlementaires et les documents d'urbanisme a été inférieur à ce qui avait été estimé.

Un retard dans le calendrier de la révision du SAGE peut encore une fois être constaté. Malgré tout, les commissions thématiques et la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres ont pu être organisées et la note « Yerres 2054 » ainsi que le rapport bilan du garant de la concertation ont été finalisés. »

Retour sur les premiers ateliers de rédaction de juin 2022

RAPPELS – ATELIERS POUR LA RÉDACTION DES PRODUITS DU SAGE

Deux séries d'ateliers de rédaction – En juin 2022 puis Octobre 2022

Ateliers de Juin 2022

- 15 juin : Thématique fonctionnalité des milieux aquatiques et humides (grand objectif 1 de la note « Objectifs 2027 »)
- 16 juin : Thématique ressource (grand objectif 4 de la note « Objectifs 2027 »)
- 17 juin : Thématiques pollution et ruissellement (grands objectifs 2 et 3 de la note « Objectifs 2027 »).

CESAME
ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

BASE DE TRAVAIL : LA STRATÉGIE VALIDÉE PAR LA CLE LE 23/03/2022

+ Première cartographie de secteurs stratégiques pour identifier des zones d'actions prioritaires

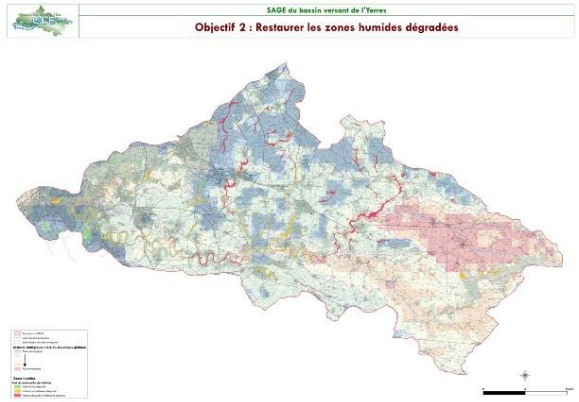

Positionnements stratégiques du SAGE (CLE/SyAGE)		Les objectifs opérationnels associés
Assurer une mission de veille et de vigilance au niveau de la planification urbaine et à l'échelle des projets	**Assurer le pilotage stratégique de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides pour rendre les milieux plus résilients au changement climatique**	1. Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels 2. Restaurer les zones humides dégradées 3. Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau 4 Rétablir la continuité écologique 5. Préserver et reconquérir les zones d'expansion de crue 6. Mobiliser les acteurs et habitants du territoire pour participer et enrichir les projets de restauration des milieux 7. Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique 10. Développer les zones tampons en bordure de cours d'eau et restaurer la ripisylve dans les zones présentant une pression pesticide et nitrates
Développer le suivi et l'évaluation des objectifs du SAGE	**Accompagner et orienter les politiques portées par d'autres acteurs pour les orienter vers des solutions fondées sur la nature**	8. Poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissement 9. Poursuivre les efforts de réduction des pollutions industrielles 11. Aménager les bassins versants par l'hydraulique douce pour réduire les phénomènes de ruissellement 12. Gérer les eaux pluviales en ville en redonnant de la place aux espaces eau et à la nature 13. Soutenir et poursuivre la politique de partage équilibré de l'eau menée sur la nappe de Champigny 14. Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution 15. Susciter la prise en charge et le suivi de la nappe de la Brie pour limiter les impacts des prélèvements sur les milieux 16. Développer les économies d'eau

CESAME
ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Synthèse générale / difficultés rencontrées :**

- Peu de positionnement sur la maîtrise d'ouvrage.
- Difficulté de prioriser sur les cartes (manque de contextualisation au départ ?) - Des propositions d'intervention plus ponctuelles, à l'échelle du projet mais pas de la zone d'actions prioritaire ? Travail à cibler en seconde session d'atelier ?
- Nombreux sujets à préciser via des études en cours ou à venir (étude affluents, étude ruissellement, PAOT pour déclinaison du SDAGE). Nécessité de bien planifier ces études, avec des objectifs à court terme pour ne pas trop retarder l'opérationnel.
- Des données nouvelles, acquises ces dernières années, à valoriser pleinement pour le SAGE révisé : inventaire zones humides, études hydrauliques …

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Une portée réglementaire du SAGE pour le SAGE révisé :**
  - **Règles / articles du règlement** (rapport de conformité) - Travail rédactionnel et cartographique
    - **Milieux aquatiques**
      - Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau
      - Protéger les cours d'eau fonctionnels
      - Encadrer / interdire tout nouvel ouvrage en travers des cours d'eau – enjeux « continuité piscicole et sédimentaire »
      - Protéger les zones humides – Réappropriation de l'inventaire
      - Protéger les zones naturelles d'expansion des crues (lien avec espace de mobilité ?)
    - **Ressource :**
      - Encadrer les projets d'installation de réserves agricoles
      - Encadrer les nouveaux prélèvements dans le Champigny
      - *Adapter / renforcer le cadre réglementaire d'exploitation du Champigny, sur la base d'un volume annuel prélevé – mais attente modélisation future Champigny 2060*
    - **Qualité des eaux / ruissellement**
      - Protéger les zones tampons – *Lien avec zones humides, ZNEC, espace de mobilité pour les zones tampons en bords de cours d'eau*
    - **Eaux pluviales**
      - Encadrer la gestion des eaux pluviales (suivant niveaux de pluies – taux d'imperméabilisation, coefficient de pleine terre …)

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Une portée réglementaire du SAGE pour le SAGE révisé :**
  - **Dispositions du PAGD** (rapport de compatibilité notamment avec les **documents d'urbanisme, zonage EP**) - travail rédactionnel
    - **Milieux aquatiques**
      - Protection de l'espace de mobilité
      - Protection des ripisylves
      - Protection des zones humides
      - Protection des zones naturelles d'expansion des crues
    - **Ressources**
      - Intégrer les zones de forte vulnérabilité du Champigny dans les documents d'urbanisme
    - **Qualité des eaux / ruissellement**
      - Protection des zones tampon (yc hors bords de cours d'eau)
    - **Eaux pluviales**
      - Préconisations / prescriptions concernant :
        - % de surfaces non imperméabilisées (pleine terre) pour les nouvelles zones urbanisées, principe de gestion des EP (SFN)
        - Planification de la désimperméabilisation à l'échelle du document d'urbanisme pour compenser les surfaces nouvellement imperméabilisées (opération de désimperméabilisation, taux de désimperméabilisation minimum si renouvellement urbain …)
        - Evaluation des incidences des nouvelles imperméabilisations

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Des actions prioritaires -** Travail rédactionnel, cartographique + « gouvernance/mise en œuvre » :
  - **Travaux** :
    - **Milieux aquatiques**
      - Poursuite de l'entretien des cours d'eau, de la ripisylve (actions CTEC dans un premier temps)
      - Engager des actions de restauration des zones humides - actions du CTE-TVB Yerres dans un premier temps
      - Engager des opérations de restauration hydromorphologique (yc ripisylves) - Actions CTEC-TVB Yerres + autres secteurs prioritaires sur amont BV (Yerres, Visandre, Yvron) + apports étude affluents
      - Restaurer les ZEC : pas de proposition – travail sur celles inscrites au PAPI uniquement dans un premier temps
    - **Ressources**
      - Mise en place de bandes / d'espace tampons – Bords de cours d'eau, de parcelles … secteurs prioritaires : périmètre de protection de captage, Visandre, Yvron, Yerres amont – A relier à restauration de zones humides, espace de mobilité, ripisylves (cf. CTEC=TVB Yerres dans un premier temps)…
    - **Qualité des eaux superficielles / ruissellement**
      - Assainissement collectif : priorité aux réseaux
      - Restaurer / renforcer la ripisylve – actions du CTEC-TVB Yerres – secteurs prioritaires apports étude affluents)

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

Approche « intégrée », concertée
⇒ Bon fonctionnement des cours d'eau

- **Des actions prioritaires :**
  - **Stratégie à l'échelle du bassin versant ou sectorisées** :
    - **Milieux aquatiques**
      - Elaborer une stratégie global de gestion des zones humides (action CTEC=TVB Yerres)
      - Elaborer une stratégie globale de restauration hydromorphologique des cours d'eau (valorisation de l'étude affluents)
      - Elaborer une stratégie globale d'amélioration de la continuité écologique, yc sur les parties médianes et amont du bassin versant
      - Elaborer une stratégie globale de restauration des ZEC (lien avec espace de mobilité)
    - **Ressources**
      - Développement de projets de territoires (circuits courts, débouchés, aide/soutien (PSE …)) pour favoriser/accompagner l'évolution des pratiques agricoles
    - **Qualité des eaux superficielles / ruissellement**
      - Etat des lieux de l'assainissement collectif, croisé avec les données « qualité » pour identifier les priorités d'intervention, en lien avec le CC
      - Assainissement non collectif : définition des zones à enjeux sanitaires et environnementaux - traduction dans le SAGE (lors d'une révision)
      - Valorisation étude ruissellement (délai, périmètre ?) pour définir une stratégie adaptée à l'échelle du bassin versant

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Des actions prioritaires :**
  - **Études / suivis :**
    - **Milieux aquatiques**
      - Définir l'espace de mobilité des cours d'eau – Secteurs prioritaires : zones urbaines, secteurs amont (Visandre, Yvron)
      - Caractériser les cours d'eau fonctionnels et potentiellement fonctionnels, et ceux disparus
      - Améliorer la connaissance sur les zones humides : complément étude Biotope ? Dans les cadre des documents d'urbanisme ?
      - Compléter la cartographie des zones d'expansion des crues
    - **Ressources**
      - **Nappe de Champigny :** interactions nappe / cours d'eau, impacts des prélèvements – Poursuite des suivis qualité et quantité
      - Nappe de Brie : poursuite / renforcement des suivis – Liens Brie / Champigny – Brie / cours d'eau – Risque inondation
      - Réflexions sur la **REUT**, valorisation des eaux pluviales – Lien avec Champigny 2060
    - **Qualité des eaux superficielles / ruissellement**
      - Diagnostic de l'impact des assainissements non collectifs
      - Pollutions industrielles : constat sur le bassin versant – Bancarisation et partage des données
    - **Eaux pluviales / ruissellement**
      - Étude ruissellement en zones urbaine et rurale - Cartographie des zones à risque de ruissellement, des chemins de l'eau – report dans les documents d'urbanisme - stratégie adaptée à l'échelle du bassin versant

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Des actions prioritaires :**
  - **Animation / Suivi** :
    - **Milieux aquatiques**
      - Porter à connaissance des cours d'eau à préserver, des espaces de mobilité
      - Porter à connaissance / appropriation de l'inventaire zones humides - appui technique à l'identification, mesures de gestion, de compensation
      - Veille foncière au sein des espaces de mobilités, zones humides, ZNEC …
      - **Dimension participative** : Association / information des acteurs dans les projets de restauration hydromorphologique – **commission dédiée** ?
    - **Ressources**
      - **Champigny** : instance / comité de suivi pour partager les données, fixer les objectifs – Renforcer le partenariat avec l'OUGC, la CA
      - Animation, sensibilisation – Changement de pratiques (notamment agricoles) – **Commission agricole**
      - Nappe de Brie : accompagnement des acteurs (prélèvements, risques …)
    - **Qualité des eaux superficielles / ruissellement**
      - Accompagnement/conseil pour l'adaptation des pratiques agricoles à la parcelle – **Renforcement de l'animation agricole**
      - Hydrauliques douces (sensibilisation, information, conseil)
    - **Eaux pluviales / ruissellement**
      - Accompagnement technique, conseils, REX … coordination entre schémas et programmes …

ATELIERS DE JUIN 2022 – SYNTHÈSE DES APPORTS

- **Autres contributions concernant l'ensemble du SAGE, sa mise en œuvre, la concertation, la dimension participative :**
  - Mettre en place une feuille de route des actions du SAGE (ex : année n : ZH, année n+1 : continuité, année n+2 ruissellement), avec des commissions thématiques,
  - Pour tous les objectifs, dans les commissions, ne pas rester sur des commissions techniques mais élargir à toutes les catégories d'acteurs y compris les riverains
  - Mise en valeur et prise en compte des usagers de la rivière dans la conception des projets, notamment pour la valorisation
  - Mise en valeur des cours d'eau (prévoir panneautage)
  - Accès au cours d'eau : oui, en adaptant à l'emprise disponible
  - Réappropriation des cours d'eau
  - Sur la partie aval du bassin versant de l'Yerres, articulation du SAGE avec la compétence des départements sur les espaces naturels sensibles, ainsi qu'avec plusieurs documents structurants : zonage départemental pluvial, règlement de service départemental d'assainissement, CTEC Val-de-Marne 2020-2024 ….
  - Contribution des documents d'urbanisme (sans portée réglementaire – ex : emplacement réservé) : zones à « dérracorder », zones pour stockage, infiltration, valorisation des eaux pluviales – zones tampons)
  - Interrogation sur la définition de ZSCE avec prescriptions associées …

Proposition pour la seconde session d'ateliers prévue en octobre 2022

PROPOSITION POUR LA SECONDE SESSION D'ATELIERS

Objectifs :

- Compléter la donnée manquante
- Préciser les bases rédactionnelles « structurantes » pour le PAGD et le règlement

4 thématiques de travail proposées

- **Articles du règlement** – Travail rédactionnel & cartographique
- **SAGE et urbanisme :** travail rédactionnel sur les dispositions à portée réglementaire et autres préconisations à formuler (contribution des documents d'urbanismes à l'atteinte des objectifs du SAGE
- **Cartographie des zones prioritaires** : secteurs et zones d'actions prioritaires pour les actions à engager
- **Gouvernance, et animation** : organisation, rôle, contributions des différents acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du SAGE, programmation, modification/révision du SAGE pour intégrer de nouvelles données…

Première base rédactionnelle et supports cartographiques transmis au préalable

Atelier sur deux jours (selon objectifs du SAGE)

+ **Session de relecture croisée des articles du règlement et dispositions « stratégiques »** en visio pour mobiliser le maximum d'acteurs (mi-novembre ?) après envoi d'une version provisoire

PLANNING DE LA RÉVISION DU SAGE DE L'YERRES

MODALITÉS PRESSENTIES

Réunion du bureau de la CLE du 9 Septembre 2022

Dates pré-réservées pour la 2nde session d'ateliers : 12, 13, 14 octobre

Les coordonnées de la CLE

- Si vous souhaitez plus de renseignements sur le SAGE de l'YERRES et sa CLE, rendez-vous sur : http://www.syage.org/

PLUS D'INFOS ?

Pour contacter le Président de la CLE :

M. Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Courrier à adresser à :
M. le Président du SAGE de l'Yerres
Locaux du SYAGE
17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON

Pour contacter la CLE et pour toute demande sur le SAGE :

Mme Héloïse RAMBAUD
Animatrice du SAGE de l'Yerres
Adresse postale : 17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON
Adresse mail :
h.rambaud@syage.org
cle.yerres@syage.org
Téléphone : 01.69.83.72.92
06.70.56.66.58